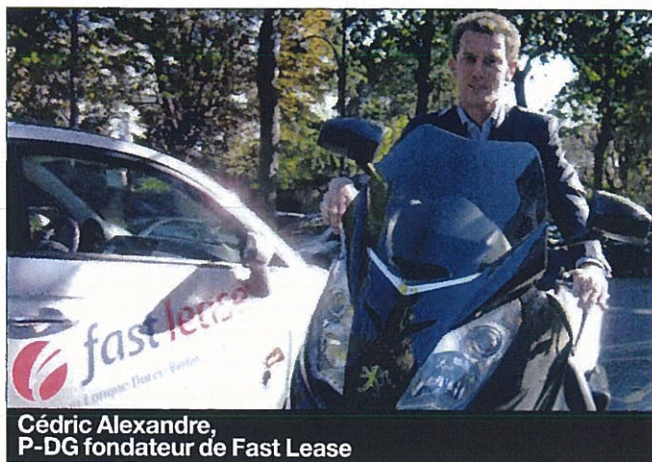


Fast Lease invente la location de voiture à temps partagé



**Cédric Alexandre,
P-DG fondateur de Fast Lease**

Avec un peu moins de 1.000 véhicules répartis sur 2 agences de location de voitures et scooters, Cédric Alexandre change la donne du marché de la LLD, la location longue durée. En 2003, il constate que l'offre à destination des PME est défaillante en termes de service. Avec un chiffre d'affaires de 3,8 millions en 2007, on peut dire que Fast

Lease est une affaire qui roule. Alors cette année, le P-DG fondateur de la PME a décidé de faire plus en s'associant à un programme de développement durable et solidaire en Amérique latine.

Compenser à défaut de limiter

Cédric Alexandre explique que «*si faire le calcul du nombre de CO₂ partant en fumée via*

ses 1.000 véhicules est impossible», il peut en revanche «*faire savoir que lors du dernier trimestre, Fast Lease a compensé 2 tonnes de CO₂ via une action entreprise il y a 6 mois seulement*». Comment ? Grâce à un partenariat avec EcoAct. Ce chiffre est calculé via le contrat de chaque voiture et le taux de CO₂ du véhicule. Ensuite, il suffit de se fier au tableau de l'ADEME chiffrant le coût de la pollution représenté par le

gaz carbonique de la voiture pendant toute la durée de son utilisation. «*Ce coût est*

ensuite alloué au financement d'un projet écologique, en l'occurrence une ferme au Brésil», précise Cédric Alexandre. Cet engagement pris avant tout «*par conviction personnelle*» mais aussi «*pour*

l'importance du discours écologique des clients» permet d'entrer dans une démarche de développement durable nécessaire, notamment dans le monde de l'automobile. Maintenant, pourquoi ne pas s'être équipé de véhicules sous le seuil des 140 g de CO₂/km ? «*Parce que c'est impossible*», répond le dirigeant. «*Dans le futur, cela sera peut-être réalisable, mais pour le moment, on ne peut pas trouver un monospace familial ou un 4 x 4 pour partir en forêt à moins de 140 g de CO₂/km*». En attendant, Fast Lease s'associe à EcoAct, dont le métier est de trouver des projets écologiques et d'en assurer le suivi et le financement par l'intermédiaire et l'investissement d'entreprises.

budget oscille entre 60 et 200 euros par contrat de voiture.

Cette volonté écologique offre surtout la possibilité de se démarquer de ce qui se fait classiquement dans l'automobile et surtout dans le monde de la LLD.

«*Beaucoup de constructeurs et loueurs avancent des arguments écologiques mais si on creuse, il n'y a rien derrière. C'est plus des engagements, une politique interne de l'entreprise qui tend à économiser du papier par exemple, mettre en place un process plus écoresponsable. Nous, on va plus loin en finançant une action écologique. Aujourd'hui, il n'y a aucun loueur qui finance une action écologique à part nous, et nous mettons un point d'honneur à avoir cette identité de loueur écoresponsable*».

Juste un regret : Fast Lease n'a le droit à aucune aide de l'État. EcoAct est une société. Comme le précise l'entrepreneur, «*à partir du moment où ce sont des fonds versés à une société, cela n'est pas considéré comme un don et donc n'est pas déductible. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Si on ne fait les choses que par intérêt, on n'avance pas beaucoup...*».

L'écologie s'emballage...



**ECO
EMBALLAGES**

Investie depuis 1992 d'une mission d'intérêt général, Eco-Emballages organise le tri des emballages

ménagers et propose aux entreprises des services sur mesure pour les accompagner dans l'écoconception de leurs produits emballés. Formations, analyse de cycle de vie, mais aussi développement d'outils pratiques pour «*écoconcevoir*» sont à disposition des PME et PMI qui souhaitent développer une démarche environnementale. L'adhésion d'une entreprise est symbolisée par le Point Vert. Présenter sur 95% de ses emballages, il signifie que l'entreprise verse à Eco-Emballages une contribution moyenne de 6 centimes d'euro par contenant. Ces fonds sont ensuite reversés aux collectivités chargées de la collecte sélective sur leur territoire.
Plus d'informations sur le www.ecoemballages.fr

... Réaction !

Et vous, que faites-vous pour l'écologie ? Si la construction de la tour Generali est un projet qu'une PME ne peut certes pas s'offrir, il n'empêche

que les petites et moyennes entreprises ont tout de même beaucoup à accomplir. «*La liste est longue même*», souligne Jean-March Lorach. Sans avoir non plus la folie des grandeurs et tout en conservant la bonne santé de leur «*bébé*», les entrepreneurs ont tout intérêt à surfer sur la déferlante verte grâce à diverses possibilités faciles d'accès.

Ainsi, «*nombre de PME peuvent se faire certifier ISO 14.001 et mettre en place un SME (Système de Management Environnemental). Elles peuvent aussi se*

conformer aux normes du S 21.000 développées par l'AFNOR pour asseoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE)». Désormais, il n'y a donc plus aucune excuse...

Toutes les PME, quelle que soit leur taille, sont concernées. «*De nouvelles notions prennent leur sens pour l'ensemble des entreprises. Il s'agit d'écoconception, de maîtrise de l'énergie, d'écologie industrielle, de réduction de l'empreinte écologique... Elles peuvent aussi faire le bilan carbone de leurs sites industriels pour diminuer leurs pollutions ou mettre en place un PDE (Plan de*